Orchestre national d'Île-de-France

19, rue des Écoles, 94 140 Alfortville
01 41 79 03 40 – courrier@orchestre-ile.com
www.orchestre-ile.com

Jouez avec l'Orchestre national d'Île-de-France : « Académie d'orchestre »

Règlement de l'académie d'orchestre

Préambule

Le soutien à la jeune génération de musiciens et la découverte du métier de musicien d'orchestre sont des axes très forts de la politique d'actions éducatives et culturelles de l'Orchestre national d'Île-de-France.
Afin de permettre aux élèves des conservatoires d'Île-de-France, de niveaux équivalents aux cycles spécialisés de jouer aux côtés de musiciens professionnels d'un orchestre symphonique permanent, de découvrir le métier de musicien d'orchestre, d'interpréter le grand répertoire symphonique, l'Orchestre national d'Île-de-France organise une académie d'orchestre annuelle intitulée « Jouez avec l'orchestre ! ». Ces apprentis musiciens seront sélectionnés sur dossier et sur audition.

Dispositions générales

Programme musical de l'édition 2025-2026

Mel Bonis – *Suite en forme de valse*
Durée : 15 minutes
Camille Saint Saëns – *Concerto pour violoncelle*
Durée : 18 minutes
Ottorino Respighi – *Les Pins de Rome*
Durée : 20 minutes

Direction : Léo Margue

Profil des candidats

L'académie d'orchestre est ouverte à tous les élèves de conservatoires d'Île-de-France (hors CNSMD et Pôles d'enseignement supérieur) étant inscrits en 3ème cycle, cycle spécialisé ou équivalent à la rentrée 2025-2026.

Orchestre national d'Île-de-France

19, rue des Écoles, 94 140 Alfortville
01 41 79 03 40 – courrier@orchestre-ile.com
www.orchestre-ile.com

Conditions d'inscriptions et de participation à l'académie

Lors de l'inscription, les candidats devront indiquer s'ils ont déjà participé à une académie de l'ONDIF et, si oui, à combien de reprises.

Les candidats devront également fournir les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence (nom, prénom, lien avec le candidat, numéro de téléphone).

La fiche de demande d'inscription est téléchargeable sur le site de l'Orchestre national d'Île-de-France : www.orchestre- ile.com, rubrique « Actions éducatives et culturelles / Académie d'orchestre ».

Les candidats seront avertis par mail de la bonne réception de leur candidature.
L'inscription définitive vaut pour acception des conditions définies par ce règlement.

Déroulé des auditions

Les candidats présenteront au jury les traits d'orchestre sélectionnés par les solistes de l'Orchestre national d'Île-de-France et une pièce au choix de 2 minutes, sans piano et hors concerto. Il pourra être demandé d'interpréter les traits en position assise lors de l'audition.

Les traits d'orchestre seront à disposition des candidats à leur demande par mail : zoe.crampon@orchestre-ile.com dès le 23 juin 2025 ou téléchargeables sur le site de l'Orchestre national d'Ile-de-France : http://www.orchestre-ile.com/

Gestion des instruments doubles

Certains pupitres comportent des instruments spéciaux (piccolo, cor anglais, clarinette basse…). Lors de l'inscription, les candidats doivent préciser quel instrument ils souhaitent présenter. Ils peuvent choisir :

- De présenter un seul instrument (exemple : flûte seule ou piccolo seul).
- De présenter deux instruments (exemple : flûte et piccolo).

Le choix de l'instrument est définitif. Il ne sera pas possible de modifier ce choix après l'inscription ni de ne pas présenter l'instrument choisi lors des auditions.

Engagement des académistes

L'Académie d'Orchestre est un véritable engagement. Tout candidat admis s'engage à être présent à l'intégralité des rendez-vous de l'orchestre : toutes les répétitions et séances de travail, sauf évènement impérieux pour lequel le candidat s'engage à prévenir Zoe Crampon au plus tôt.

Des répétitions d'orchestre en partielles seront à prévoir en soirée, les mercredis et/ou week-ends en janvier, mars, avril et mai 2026 (dates transmises ultérieurement).

Procédure de sélection

Les candidats seront sélectionnés sur dossier puis sur audition.

Les auditions se dérouleront à la Maison de l'Orchestre national d'Île-de-France - 19, rue des Écoles à Alfortville (94140) entre le lundi 17 et le dimanche 23 novembre 2025 inclus.

Une convocation avec le jour et l'horaire de passage sera adressée aux candidats durant la semaine du 29 septembre 2025, à l'issue de la clôture des inscriptions.

Orchestre national d'Île-de-France

19, rue des Écoles, 94 140 Alfortville
01 41 79 03 40 – courrier@orchestre-ile.com
www.orchestre-ile.com

Les instruments auditionnés sont : violon I et II, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, piccolo, hautbois, cor anglais, clarinette, clarinette basse, basson, cor, trompette, trombone, tuba, percussions, timbales, harpe, piano.

Postes à pourvoir :

8 Violons I et 7 violons II
6 Altos
5 violoncelles
4 contrebasses
2ème flûte et un piccolo
2ème hautbois et cor anglais
2ème clarinette et clarinette basse
2ème basson et contrebasson
2ème et 3ème cors
2ème et 3ème trompette
2ème trombone ténor et trombone basse
1 tuba
1 timbalier et 5 percussionnistes
1 harpe
1 piano

Nomenclature totale :
16.14.12.10.8/3(P).2+CA.2+CB.2+CF/4.3.2+B.1/T.5P.H/Piano, Célesta

Pour valider leur participation à l'académie les candidats devront impérativement se rendre disponibles aux dates suivantes :

17 au 23 novembre 2025 : auditions à la Maison de l'Orchestre à Alfortville
Deux sessions de travail sont à prévoir en soirée, entre novembre 2025 et mai 2026 (dates transmises ultérieurement)
Mardi 28 avril 2026 : répétition tutti étudiants et tuteurs à la Maison de l'Orchestre, avec chef d'orchestre
13-15 mai 2026 : répétitions avec Orchestre à la Maison de l'Orchestre à Alfortville
16 mai 2026 : générale et concert au !POC! d'Alfortville

La demande d'inscription à l'académie d'orchestre implique de la part du candidat l'acceptation sans réserve du présent règlement et la présence impérative à l'ensemble des répétitions indiquées ci-dessus.
Cette condition est impérative et suspensive.

Le candidat doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux artistes du spectacle en matière de présomption de salariat (articles L.7121-2 et suivants du code du travail) et en matière de participation en tant qu'artiste amateur à un spectacle organisé dans un cadre lucratif (article 32-III de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016) ;

Être artiste amateur, c'est-à-dire pratiquer à titre non professionnel l'activité de musicien donc n'en tirer aucune rémunération ;

Participer librement à *Jouez avec l'Orchestre « Académie »* organisée par l'Orchestre national d'Île-de-France, dont la représentation aura lieu le *16 mai 2026* ;

S'engager à prévenir immédiatement l'Orchestre national d'Île-de-France de tout changement concernant sa situation au cours de ce projet.

19, rue des Écoles, 94 140 Alfortville
01 41 79 03 40 – courrier@orchestre-ile.com
www.orchestre-ile.com

Cette condition est impérative et suspensive.

Résultats

Les résultats seront mis en ligne sur le site de l'Orchestre à l'issue des auditions, dans la semaine du 24 novembre 2025. Les candidats admis seront informés par mail des détails du projet.
En cas de réussite aux auditions, les candidats seront encadrés par Zoe Crampon qui sera leur interlocutrice privilégiée pour tous les aspects organisationnels de l'académie, et devront s'engager à se conformer à ses instructions.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Zoe Crampon - Orchestre national d'Île-de-France
Service action éducative et culturelle
19, rue des Écoles - 94140 Alfortville

Mobile : +33 (0) 6 82 73 65 01
zoe.crampon@orchestre-ile.com